



Aidez mi besoin d un conseil

Par **bea45_old**, le **13/08/2007** à **05:52**

bonjour je suis mariee en 2006 et j ai fait un cheque au traiteur qui est revenu sans provision je suis retourne a ma banque avec la somme pour que le cheque se represente et la conseillere a fait un virement directement sans mon accord au traiteur puisque je n ai rien signee aujourd hui je n ai pas le cheque en ma possession et la banque me la reclame et je suis interdit bancaire (le traiteur est en redressement et il ne veut pas me le rendre) Nous nous sommes deplaces avec mon mari a la banque le directeur de la banque nous a recu il nous a dit que c etait impossible et qu il fallait payer le timbre amende de 400e. J ai paye le cheque 5 jours apres. Ont ils le droit et quel recours ai je merci d avance de me repondre